



Fédération Nationale des Unions de Jeunes Avocats

Président	Jean-Baptiste BLANC
1 ^{ère} V.P	Catheline MODAT
V.P Province	Simon WARYNSKI
V.P Paris	Boris ROSENTHAL
Trésorier	Ange-Aurore HUGON-VIVES
S.G Province	Caroline HERRY
S.G Paris	Bachir BELKAID
M.B Province	Hadrien CHOUAMIER
M.B Paris	Nejma LABIDI

RETOUR SUR LE COMITE NATIONAL DECENTRALISE DE CANNES DE LA FNUJA DU 5 OCTOBRE 2019

Ce samedi 5 octobre 2019 se tenait sur l'île Sainte-Marguerite de Cannes notre premier comité décentralisé de l'année.

Au programme, plus de 130 inscrits, deux soirées mémorables venant confirmer les talents d'organiseurs de l'UJA de Grasse, un déjeuner post-comité sur un lieu magique, du soleil mais aussi beaucoup de travail avec un comité bien rempli ...

1. Approbation des comptes 2018 - 2019 et vote du Quitus

Après avoir pris connaissance du bilan comptable, le comité a approuvé les comptes de l'année écoulée et voté, le quitus à l'unanimité.

Un grand merci à notre trésorière Ange-Aurore HUGON VIVES pour sa gestion comptable sans faille.

2. Réforme de l'Aide Juridictionnelle (Vote sur le rapport « MOUTCHOU - GOSSELIN »)

Parmi les 35 propositions présentées dans le cadre du rapport sur la réforme de l'Aide juridictionnelle, la FNUJA a tenu de présenter 3 motions afin de manifester son désaccord en raison des incidences évidentes sur l'accès au droit par le justiciable.

Veuillez retrouver les motions votées à l'unanimité en cliquant sur le lien ci-dessous :

1. [Motion aide juridictionnelle et droit de timbre](#)
2. [Motion aide juridictionnelle / filtre](#)
3. [Motion aide juridictionnelle / revenu fiscal de références et base de données](#)

3. Rapport GAUVAIN

Une présentation du rapport a été faite lors de ce comité afin de comprendre et d'exposer les raisons qui ont amenées le député GAUVAIN à formuler les propositions tel que l'instauration d'un avocat salarié en entreprise.

La note qui a été présentée par la commission « exercice du droit » de la FNUJA lors du comité vous sera très prochainement transmise.

4. Journée des droits de l'enfant

La FNUJA, en partenariat avec Maître AMAS (Barreau de Marseille) va organiser prochainement une journée / débats sur les droits des enfants placés, afin de tenter de renforcer le rôle de l'avocat, notamment dans le cadre des procédures d'assistance éducative.

L'objectif de cette journée serait de rassembler des avocats, des magistrats, les services éducatifs, des parlementaires, mais aussi des familles, afin d'échanger et de débattre sur une situation trop souvent complexe.

Nous ne manquerons pas de vous tenir informés sur les conditions d'organisation de cette journée.

5. Etat d'avancement « réforme des retraites »

Un rappel des derniers évènements relatifs à ce sujet a été fait :

- Retour sur la manifestation des avocats du 16.09,
- Retour sur le RDV que la FNUJA a obtenu avec la Présidente de la CNBF le 01.10
- Retour sur l'audition que la FNUJA a eu avec le groupe de travail « retraites » du CNB le 03.10

Le 10 octobre prochain, la FNUJA est invitée au Ministère de la Santé, en présence du Haut-Commissaire JP DELEVOYE, pour y être entendue avec l'UNAPL (au sein de laquelle la FNUJA est adhérente).

Le comité, à l'unanimité, a voté « contre » en demandant aux représentants de la FNUJA de ne pas se rendre à cette audition : la vision de l'UNAPL sur le projet de réforme des retraites n'étant pas conforme à celle de notre syndicat.

Retrouvez le courrier « ouvert » qui a été adressé au président de l'UNAPL en guise de réponse :



Fédération Nationale des Unions des Jeunes Avocats
4 boulevard du Palais
75001 PARIS

LRAR 1A 135 420 4100 4

Monsieur Michel PICON
Président de L'UNAPL
46 boulevard de la Tour-Maubourg
75343 PARIS Cedex 07

Monsieur le Président,

L'UNAPL a décidé d'organiser une rencontre entre Monsieur le Haut-Commissaire aux retraites et les trois syndicats d'avocats adhérents à son organisation (FNUJA, CNA et ACE). Cette rencontre est prévue le 10 octobre prochain.

Par la présente, suite à une décision de notre comité national du 5 octobre dernier, je vous informe que la FNUJA ne participera pas à cette réunion pour les raisons suivantes :

- La FNUJA considère que la profession doit parler d'une seule voix dans ce dossier. Pour ce faire, le Conseil National des Barreaux doit rester le porte-parole de notre profession auprès des pouvoirs publics sur le dossier de la Réforme des retraites, dans le cadre du mandat qui lui a été donné par l'Assemblée Générale du CNB ;
- La position de l'UNAPL, rappelée par votre communiqué du 27 septembre 2019, à savoir que « *la spécificité de la retraite des professions libérales doit être maintenue dans le futur régime universel, ce qui suppose que le plafond de cotisations soit limité au maximum à 1 PASS* » n'est pas celle de notre fédération. En effet, nous ne pouvons accepter cette limite qui mettrait à mal presque la moitié de nos confrères.
- Cette réunion intervient alors que la réunion entre le Haut-Commissaire à la Réforme des retraites, Madame le Garde des Sceaux et les représentants de notre profession du 17 septembre 2019 a été interrompue et reportée au 7 octobre. Ce rendez-vous du 7 octobre a été annulé et la réunion ne sera finalement reprise que le 23 octobre prochain. Il nous apparaît particulièrement inopportun de laisser le gouvernement court-circuiter le Conseil national des Barreaux et de lui permettre de tenter de disperser les positions de la profession.

Ainsi, parce que la force actuelle du mouvement de contestation de notre profession est de parler d'une seule voix auprès des pouvoirs publics et de montrer notre cohésion, nous ne souhaitons pas nous présenter individuellement en dehors des discussions menées par le Conseil National des Barreaux.

Le Président,
Jean- Baptiste BLANC

Je vous rappelle que notre prochain Comité se tiendra sur Paris le Samedi 9 novembre 2019

dans les locaux du CONSEIL NATIONAL DES BARREAUX

180, BOULEVARD HAUSSMANN

75008 PARIS

A TRES VITE !!!!!